

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline - Travail



**TITRE : RAPPORT NATIONAL SUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION
EN COTE D'IVOIRE**

**MINISTERE DE L'EDUCAITON NATIONALE
AOUT 2001**

INTRODUCTION

En septembre 1997, le Gouvernement a adopté et présenté aux partenaires au Développement, le Plan National de Développement du Secteur Education/Formation (PNDEF, 1998-2010). Conçu comme un instrument dynamique, susceptible d'adaptations, le PNDEF se pose comme le premier véritable outil d'intégration des différentes branches du système éducatif. Pour l'ensemble du secteur Education/Formation, les principaux objectifs poursuivis par le Plan concernaient :

- l'amélioration de l'accès à chaque niveau du système et notamment l'amélioration de l'accès des filles ;
- l'amélioration de la pertinence de la qualité de la formation et de la recherche ;
- l'amélioration du management et de la gestion ;
- le renforcement de la décentralisation et de la régionalisation.

La mise en œuvre du PNDEF au cours de la période 1998-2001 a permis, certes, de réaliser des progrès importants et de faire évoluer certaines stratégies.

Cependant, les bouleversements intervenus depuis décembre 1999, marqués notamment par la transition militaire et la naissance de la 2^{ème} République dans un contexte socio-politique et économique difficile ont provoqué des changements importants dans l'environnement éducatif, qui nécessitent un ajustement de la politique éducative nationale.

En effet, les perspectives économiques et sociales au sortir de la transition, montrent que l'activité économique nationale a considérablement régressé depuis les événements de Décembre 1999, entraînant un recul de la croissance économique ainsi qu'une détérioration des conditions de vie des populations.

Dans ce contexte, la plupart des réformes prévues dans cette phase de démarrage, et qui concernaient aussi bien l'amélioration de l'accès que le renforcement des capacités institutionnelles du secteur, n'ont pu être totalement réalisées alors que les besoins du système éducatif se sont accrus à tous les niveaux.

Face à cette situation, le Gouvernement entend mettre sur pied de nouvelles réformes du système éducatif qui s'appuient sur les acquis du passé tout en les approfondissant.

Le présent rapport est la définition du cadre stratégique de développement du secteur Education/Formation. Il a pour but de faire un rapide bilan de l'état d'avancement du PNDEF, et de présenter les nouvelles orientations stratégiques à moyen terme pour l'ensemble du secteur éducatif.

Il se veut un cadre de cohérence des réformes qui seront engagées sous l'égide de la Refondation Politique et Sociale par le Gouvernement au cours des cinq prochaines années (2001-2005).

Il présente successivement l'état des lieux par rapport au PNDEF et les nouvelles orientations stratégiques à moyen terme.

APERÇU DU SYSTEME D'EDUCATION A LA FIN DU 20^{ème} SIECLE.

I - AU NIVEAU DE L'EDUCATION NATIONALE

Par rapport aux orientations du PNDEF, les principales évolutions au niveau de l'Education de base peuvent être résumées comme suit :

I-1 En ce qui concerne l'amélioration et la stimulation de l'accès

I-1-1 augmentation des taux de scolarisation

Le PNDEF s'est fixé comme objectif de relever le taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement primaire pour atteindre 77 % en 2000/2001. L'évolution du taux brut de scolarisation a été constante ces dernières années passant de 71% en 1992/1993, à 73% en 1997/1998 et à 74% en 1998/1999. La tendance à l'amélioration est donc d'environ 1% par an.

I-1-2 amélioration de l'accès des filles

L'objectif du PNDEF est d'accroître la proportion des filles pour atteindre 44% en 2000/2001 contre 42% en 1995/1996. A cet effet, il convient de noter la création de la cellule de promotion de l'éducation des filles, spécialement chargée de la mise en œuvre des stratégies de développement en vue d'accroître le taux de scolarisation des filles en liaison avec les autres services du Ministère.

Il a été également entrepris un certain nombre d'actions de sensibilisation et d'aides directes auxquelles il faut ajouter les actions déjà réalisées dans le cadre du projet BAD-Education IV, du Programme Education de la coopération UNICEF/Côte d'Ivoire. Malgré ces actions, il faut noter une stagnation de la proportion des filles au primaire : 42,6% en 1998/1999.

I-1-3 augmentation du nombre de classes construites

Au niveau du primaire, l'objectif du PNDEF est de construire 2 079 classes par an, toutes filières confondues, dont 1 000 classes à la charge de l'Etat. Ainsi, ce sont 548 classes qui ont été réalisées en 1997/1998, 306 classes en 1998/1999 et 228 classes en 1999/2000 ; ce qui donne un total de 1 082 classes réalisées sur la période 1998-2000 pour un objectif de 3 000 classes programmées. Ce faible taux de réalisation des classes est dû :

- à la mise en place du SIGFIP (longs délais de traitement des dossiers) ;
- au retard dans la notification des crédits ;
- à la longueur de la procédure de passation des marchés ;
- aux difficultés liées à la recherche des sites affectés aux constructions des classes ;
- à l'absence de financement des avances des missions de sensibilisation sur le terrain ;
- au retard dans le paiement des décomptes et factures ;

I-1-4 recrutement des enseignants

En 1998/1999, 3 267 enseignants du primaire ont été recrutés pour un objectif de 2 000 postes budgétaires à ouvrir chaque année. La mise en œuvre des options retenues à ce niveau a permis le recrutement en 1999/2000 de 2 407 enseignants dont 1 371 instituteurs adjoints (IA).

Le recrutement régionalisé par voie de concours a été testé pour la première fois en 1999/2000 et a permis l'affectation des 1 371 IA. Cependant, le déficit d'enseignants constaté en Juin 2 001 est de 1 778, ce qui indique que des efforts importants restent à faire à ce niveau.

I-1-5 lutte contre la pauvreté

Des efforts importants pour alléger les coûts financiers à la charge des familles les moins favorisées ont été réalisés dans le cadre du programme des cantines scolaires, de la distribution des manuels scolaires, de la scolarisation des filles et du ciblage des constructions scolaires.

En ce qui concerne les cantines scolaires, leur nombre a considérablement évolué depuis le démarrage du programme en 1989. Aujourd'hui, ce sont plus de 3000 écoles qui sont dotées de cantines, ce qui permet de servir un repas équilibré à plus de 345 000 élèves du cycle primaire. Depuis 1999, le PAM a amorcé un retrait progressif sur quatre ans. Pour pérenniser le programme d'alimentation scolaire, la Côte d'Ivoire a décidé d'assurer l'apport des vivres complémentaires sur fonds propres à hauteur de 750 Millions de F CFA (1999/2000).

S'agissant des manuels, il convient de noter qu'en 1999/2000, 1 134 000 manuels scolaires et 20 332 guides ont été acquis sur les ressources propres de l'Etat dont 823 000 ont été distribués aux élèves de 62 sous-préfectures. En 2000/2001, pour des raisons d'ordre budgétaire et de procédure de financement des frais de missions liés à ces activités, seule la distribution du reliquat de 311 000 manuels est programmée pour 15 sous-préfectures.

Au titre de l'enseignement privé, entre 1995 et 1998, 29 849 enfants ont bénéficié d'une prise en charge de l'Etat. Au cours de l'année scolaire 1997/1998, ce sont plus de 7 373 élèves issus de ménages démunis qui ont bénéficié d'une prise en charge de l'Etat contre 6 743 en 1996/1997.

I-1-6 Promotion de l'alphabétisation

Il était prévu la définition et la mise en œuvre du cadre institutionnel de la politique nationale d'alphabétisation. La réalisation de cet objectif s'est traduite, au plan institutionnel, par la création par décret n° 98-194 du 30 avril 1998 du Comité National d'Alphabétisation (CNAL) et son installation officielle le 09 juillet 1999.

Au plan de la formation, plusieurs ouvrages d'alphabétisation (syllabaires) ont été confectionnés à l'intention (i) des jeunes filles vendeuses en milieu urbain et en milieu rural, (ii) des centres pilotes d'Abidjan et (iii) des chauffeurs professionnels. Au 31 décembre 2000, les actions suivantes ont été réalisées par le Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation (FNAA) :

- les campagnes de sensibilisation dans les cinq zones du projet «une femme alphabétisée-3 filles scolarisées» ;
- la formation de 115 opérateurs en étude du milieu et en utilisation du manuel de procédure ;
- la formation de 108 agents de l'administration à l'utilisation du manuel de procédure ;
- l'identification des manuels d'alphabétisation en Côte d'Ivoire ;
- l'identification de 115 opérateurs en langue ;
- l'identification de 115 opérateurs potentiels pour la mise en œuvre du projet ;
- la conception des textes organiques du projet ;
- la réalisation de missions de prospection dans le but d'encadrer des coopératives de femmes faisant des activités génératrices de revenus en milieu rural.. Sept (7) projets pilotes initiés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ont été visités ;
- la formation de 220 agents d'alphabétisation à travers un atelier, grâce à un financement de l'ACCT.

Notons que les activités du FNAA sont ralenties par le non-provisionnement du compte spécial IDA lié à la suspension des décaissements. Il faut aussi indiquer qu'au cours de l'année 1997/1998, 103 centres d'alphabétisation ont été créés et 79 centres ont été renouvelés. Au total, pour l'année 1997/1998, ce sont 182 centres d'alphabétisation qui ont accueilli 13 650 auditeurs.

C'est le lieu rappeler que les résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 révèlent que l'analphabétisme touche 59,4% des hommes, 71,5% des femmes et 79,2% des populations rurales et, dans l'ensemble du pays, 63,7% des adultes (15 ans et plus) alors que les objectifs poursuivis par le Gouvernement consistent à atteindre un taux d'alphabétisation de 70% chez les hommes, de 50% chez les femmes et de 45% en milieu rural en 2005.

I-2 En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'enseignement

Les actions visant à i) lutter contre la tricherie et la fraude, ii) réduire les effectifs par classe portés en moyenne à 43 élèves par classe et à 50 élèves au maximum iii) doter les établissements scolaires en centres documentaires et d'information (CDI) et en bibliothèques et renforcer la disponibilité et l'accessibilité des manuels scolaires, (iv) améliorer les performances des enseignants ont permis d'enregistrer une amélioration des indicateurs qui se traduisent notamment par une évolution positive des résultats scolaires.

En effet, les taux de réussite obtenus sont en nette progression : au CEPE, le pourcentage d'admis est passé de 35% en 1998/99 à 54,4% en 1999/2000, soit une progression de 19 points, au BEPC, ce pourcentage a évolué de 24,5% à 26,3%. Au Baccalauréat, le taux est passé de 30,09% à 36,6%. Les résultats de l'année scolaire 2000/2001 indiquent que cette tendance à l'amélioration se poursuit. Ainsi, au CEPE, les résultats de la session 2001 indiquent les statistiques suivantes : 53,6% d'admis au CEPE, 28,7% au BEPC et 38,2% au Bac.

Cependant, l'efficacité interne du système demeure faible. En effet, les redoublements sont importants aux portes d'entrée et de sortie de l'enseignement primaire : au CP1, sur la période 1993/94 à 1998/99, le taux de redoublement est de 20% en moyenne ; au CM2, sur la même période, le taux de redoublement a été de 42,5% en moyenne. Avec un telle proportion de redoublements dus en partie au concours d'entrée en sixième, le CM2 constitue un véritable goulot d'étranglement.

L'amélioration des programmes d'enseignement : un plan d'action de révision des programmes d'enseignement a été élaboré. A cet effet, les programmes actuels du primaire et du secondaire seront révisés et opérationnalisés. Une étude socio-culturelle sur les programmes a été achevée.

La réforme des formations initiale et continue au niveau de l'école : Un diagnostic participatif des différentes pratiques de formation initiale et continue a été réalisé ainsi qu'un plan d'action visant la réforme des programmes de formation aussi bien à l'ENS que dans les CAFOP. Il a été convenu de mettre l'accent sur le besoin de (i) s'informer et s'inspirer de l'expérience des autres pays ; (ii) accompagner la réforme de la définition d'un profil de carrière pour les enseignants ; et (iii) inclure dans la réflexion des modes alternatifs d'utilisation des infrastructures des CAFOP et faire une analyse de coût-efficacité des différentes options. Par ailleurs, la réduction de la durée de la formation initiale, qui passera de trois à deux ans, se fera dès la rentrée 2001/2002.

Les innovations pédagogiques : un document-cadre de référence de la sous-composante fixant la vision stratégique de développement des écoles-témoins et collèges-témoins a été élaboré. Ce manuel révisé intègre entre autres : (i) les plans d'actions des écoles et des micro-projets ; (ii) les rôles et les responsabilités des coordinations régionales tant dans l'analyse des spécificités régionales que pour la mise en place des observatoires régionaux, des liens avec le CAFOP et de la sélection des plans d'actions et des micro-projets annuels ; (iii) les critères et les modalités de sélection des prochaines écoles ; une meilleure définition du rôle et des responsabilités de la coordination centrale, qui devrait plus se centrer sur le pilotage de l'ensemble du programme et sur les orientations stratégiques de la sous-composante que sur les opérations ; (iv) les bases de données du système de suivi des résultats qui sera mis en place. La validation par les autorités du Ministère de l'Education Nationale sera une étape cruciale pour son application effective.

La santé scolaire : les activités de sensibilisation des enseignants ont été déléguées à un de leurs syndicats pour la somme de trente millions de FCFA.

1-3 En ce qui concerne la promotion de l'enseignement privé

L'étude en cours sur la définition des objectifs du financement du secteur privé permettra de redéfinir les stratégies du rapport entre l'Etat et le secteur privé de l'enseignement qui concerne près de 12% des effectifs au niveau du primaire.

1-4 En ce qui concerne le renforcement des capacités de gestion

Dans le cadre de la déconcentration de la gestion budgétaire initiée en 1996 par la Direction des Affaires Financières, la nomination des Assistants Administratifs et Comptables (AAC) constitue la première étape qui a permis :

- de créer un relais entre les structures régionales et la Direction centrale ;
- d'impliquer de fait les Directeurs régionaux dans le processus d'élaboration, d'exécution et du contrôle de l'exécution des budgets ;
- de réduire ainsi les interventions directes de la Direction des affaires financières auprès des structures de base.

Le schéma directeur de la déconcentration a été élaboré et adopté ainsi que le nouvel organigramme des DREN. Un plan pluriannuel de formation continue pour les fonctions non pédagogiques sur la période 1999-2004 a fait l'objet d'une élaboration.

De son côté, la charte fonctionnelle du MEN a été finalisée et les arrêtés d'application signés et diffusés auprès de toutes les structures concernées depuis février 2001. L'élaboration du modèle d'analyse économique a été achevée et permet de renforcer davantage la planification stratégique du développement de l'éducation de base.

En ce qui concerne la promotion et l'amélioration de la participation des parents d'élèves à la gestion de l'école, un décret portant réorganisation des Comités de Gestion des écoles a été signé. Cependant, si le nouveau décret crée un cadre plus favorable à l'association des communautés à la gestion de l'école, son application effective sur le terrain se heurte à quelques difficultés liées aux résistances des associations de parents d'élèves.

Quant aux autres aspects de la mise en œuvre de la déconcentration : (i) schéma directeur informatique, (ii) informatisation de la Direction des Affaires Financières, (iii) étude des postes, (iv) professionnalisation des postes, ils sont pour la plupart au stade des études préalables à la mise en chantier des réformes.

II - AU NIVEAU DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Etat des lieux par rapport au PNDEF

Les principales évolutions du dispositif de la formation professionnelle peuvent être résumées comme suit :

1-1 En ce qui concerne l'accès

i) Au sein des établissements publics de formation professionnelle dépendant du MJEFP

Le dispositif de formation professionnelle public du MJEFP compte actuellement 73 établissements.

La formation professionnelle initiale : Depuis 1996, l'engouement des jeunes ivoiriens pour les formations professionnelles s'est fait sentir. En effet, le nombre d'élèves est passé de 12 897 en 1996-1997 à 26 107 en formation initiale en 2001, soit une augmentation de plus de 50% en 4 ans.

Cette tendance persiste avec la mise en place des formations qualifiantes de courte durée axées sur l'insertion professionnelle et le premier d'emploi.

Depuis janvier 2001, l'enseignement technique a été transféré à l'Education Nationale et trois lycées techniques sont placés sous tutelle du MEN.

La formation par apprentissage a connu également une augmentation sensible, passant de 6 850 en 1998 à 9 875 en 2001, soit une augmentation de 44,16%, cela grâce au programme d'apprentissage de l'AGEFOP et à la formation par alternance menée par l'expérience pilote avec la GTZ.

La formation professionnelle continue a enregistré, par le biais du projet d'Appui à la Formation Professionnelle (AFPRO), 600 bénéficiaires en 1998 contre 1 200 en 2001, soit une augmentation de 100%.

Malgré ces efforts de diversification des formations et modes d'accès, (*cours du soir, cours individuel, capacité de traitement, ...*), l'amélioration de l'accès aux formations professionnelles restera un problème majeur tant que l'Etat ne jouera pas son rôle régalien, celui de construire des structures de formation professionnelle et technique au bénéfice du plus grand nombre de jeunes. Les capacités d'accueil du dispositif public restent très limitées par rapport à la demande en formation.

A ce titre, il convient d'indiquer que les effectifs traités en formation professionnelle (secteur public) ne représentent, dans le meilleur des cas, que 10% des effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire général et technique. Cela limite la question d'accès au système au plus grand nombre de jeunes.

La mise en œuvre de la politique de capacité de traitement a permis une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires. Ainsi, le dispositif compte, toutes filières confondues 37 182 bénéficiaires en 2001 contre 20 347 en 1998.

ii) *Au sein des établissements privés de formation professionnelle et technique dépendant du MJEFP*

L'enseignement privé technique et professionnel a connu plusieurs mouvements au cours de ces 3 dernières années. En 1998, cet ordre d'enseignement était dévolu, pour le niveau secondaire au METFP, et pour le supérieur au MESRS.

En 1999, l'enseignement privé technique secondaire et supérieur ont été transférés au METFP, cela jusqu'en 2000. En 2001, l'enseignement technique privé supérieur a été de nouveau rétrogradé à l'enseignement supérieur.

A ce jour, les 3 Ministères gèrent le secteur privé de l'enseignement conformément à chaque ordre d'enseignement, à savoir le préscolaire, le primaire et le secondaire général technique pour le MEN ; le secondaire professionnel pour le MJEFP ; le supérieur technique et les grandes écoles pour le MESRS.

A ce titre, le MJEFP contrôle uniquement que les structures de formation professionnelle et technique privées qui délivrent les diplômes professionnels allant du CAP au BTS, avec le BTS comme diplôme final, tandis que le MESRS contrôle quant à lui, les structures d'enseignement supérieur privées qui délivrent les diplômes allant du BTS jusqu'aux diplômes d'ingénieur.

Ainsi, sur cette base de délimitation des compétences, le MJEFP a sous sa tutelle 246 structures de formation professionnelle et technique allant du CAP au BTS. Ce qui représente environ 26 000 jeunes élèves et stagiaires.

Il convient de souligner qu'en 1999, après inspection des établissements privés, une classification avait été faite et rendue publique. Des critères objectifs avaient été définis à cet effet. Cette volonté d'assainir ce secteur n'a pu se poursuivre avec les changements survenus. Les études inscrites au PASEF concernant ce secteur n'ont pas encore véritablement démarrées.

iii) Autres formations professionnelles placées sous la tutelle d'autres Ministères techniques

Outre les structures publiques et privées de formation professionnelle, il existe plusieurs autres structures qui dispensent des formations professionnelles. On distingue des Ministères techniques (Télécommunication, Commerce, Agriculture, Industrie, etc.), les Cabinets privés agréés par le FDFP qui sont très nombreux (on estime à plus de 600), les ONG et les Chambres Consulaires, etc.

Les effectifs de ces structures ne sont pas généralement pris en compte dans l'effectif global de la formation professionnelle. Il s'agit notamment de projets individuels, collectifs ou de formation sur mesure en direction, notamment des entreprises et des populations actives. Les effectifs traités sont estimés à environ 30 000 bénéficiaires de 1998 à 2001.

iv) Le nombre de filles dans le secteur industriel

Le nombre de fille dans la formation professionnelle secondaire représente 42% toutes filières confondues. Cependant, dans les filières industrielles, elles ne représentent que 12%. Pour encourager les jeunes filles à accéder à la formation professionnelle, une mesure de discrimination positive a été instaurée, soit un quota de 30% de filles au recrutement dans toutes les filières industrielles.

v) La politique de capacité de traitement

Pour augmenter les capacités d'accueil dans la formation professionnelle, il a été institué depuis 1998, une politique visant le renforcement des capacités de traitement des établissements. Cette politique consiste à optimiser l'emploi du temps des structures de formation par l'utilisation optimale des salles de cours en dehors des heures dites «académiques», au bénéfice d'élèves et stagiaires en situation de formation qualifiante. Cela s'est traduit par des cours du soir (de 17h à 19h), des cours le soir (de 20h à 22h) et autres formations qualifiantes qui se déroulent pendant des heures d'inoccupation des salles, notamment (les samedis et les périodes de vacances). Cette politique a permis de traiter plus de 20 % des effectifs chaque année de 1997 à 1999 dans certains établissements.

1 - 2 En ce qui concerne la qualité

i) Au niveau des structures publiques de formation professionnelle

Le PNDEF s'est fixé pour objectif l'adaptation de l'offre de formation professionnelle aux besoins de développement économique du pays.

> Au niveau des méthodes pédagogiques

Le démarrage du projet PASEF à l'Ex-MET/FP s'appuyait sur une composante visant l'introduction de la formation professionnelle par alternance dans les structures de formation.

Ainsi dans le cadre du projet pilote "introduction de l'alternance", les filières du secteur automobile et bâtiment ont été retenues. Le Groupement Interprofessionnel de l'Automobile (GIPA) en collaboration avec la GTZ, le FDFP et le projet AFPRO, développent la formation par alternance en appui sur le CPMA. Un projet d'établissement a été réalisé, les actions de formation sont en cours d'exécution et concernent 50 stagiaires présélectionnés.

De même le CPMBAT (bâtiment) bénéficiera d'un appui dans le domaine de l'alternance. Ce processus visant l'association des milieux professionnels aux réformes et à la révision des programmes, se poursuivra dans les autres filières au cours de la période 2002-2005.

➤ **Au niveau des enseignants**

On note qu'un déficit important de formateurs de spécialités persiste depuis 1996, notamment en raison des mesures de raccrochage des salaires des nouveaux enseignants décidées en 1991. Les formateurs, dans les disciplines telles que l'Informatique, l'Electronique, la Mécanique-auto, la Photo-composition, etc. préfèrent le secteur privé plus rémunérateur qu'au secteur public.

Le déficit était estimé à plus de 400 formateurs de spécialités en 2000. Le Gouvernement vient d'autoriser le recrutement par l'IPNETP de nouveaux professeurs pour combler ce déficit dès l'année scolaire 2001-2002.

L'implication de vacataires contractuels issus des milieux professionnels contribuera à l'amélioration de la qualité des formations et des enseignements dans les structures de formation professionnelle.

Le Gouvernement de la II^e République a levé la mesure de « raccrochage » des enseignants. Cette décision aura pour conséquence de décrier la situation et de favoriser un climat de travail propice à l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés.

➤ **Au niveau des intrants pédagogiques**

En 1998, plus de 600.000.000 FCFA ont été consacrés à l'acquisition de manuels scolaires pour les établissements du Ministère.

L'acquisition de matières d'œuvre pour la réalisation des travaux pratiques bénéficie désormais d'une ligne spécifique au niveau du budget de fonctionnement. En 1999, l'augmentation de ce chapitre a été de 10% par rapport en 1998.

Ces budgets sont désormais renforcés par les ressources propres additionnelles réalisées par les établissements, soumis désormais à des résultats fixés au cours de conférences budgétaires.

1 - 3 En ce qui concerne le management et la gestion

La sous-composante Appui à l'introduction du partenariat avec le secteur privé n'a pas effectivement démarré malgré les conventions et accords signés. Les difficultés et autres dysfonctionnements n'ont permis d'assurer les ateliers et séminaires prévus à cet effet.

Au niveau de la DAAF, les changements successifs ont empêché le bon déroulement des activités programmées.

Cependant, en 2000, l'informatisation de la scolarité a été réalisée ainsi que la gestion informatisée des services centraux telles que la Direction de la Formation Professionnelle et de la Pédagogie (DFPP), la Direction des Examens et Concours, de l'Orientation et des Bourses (DECOB) et la Direction de la Planification et de la Programmation (DPP).

D'autres réformes ont été introduites en matière de gestion, à savoir :

➤ *La modernisation des outils de gestion et formation des gestionnaires*

Des mesures suivantes ont été engagées :

- L'introduction de la comptabilité analytique dans les établissements de formation par le biais du projet AFPRO ;
- La mise en place d'un module d'administration scolaire au sein de l'IPNETP ;
- La formation des gestionnaires aux nouvelles méthodes de management participatif et à l'utilisation de l'outil informatique avec le CIRCI ;

- La mise en place d'un Système d'Information et de Gestion fiable (SIG) au niveau de la planification ; installation du réseau Intranet à l'ex-DEP.

1-4 En ce qui concerne la décentralisation et la régionalisation

➤ Au niveau de la carte scolaire

La Côte d'Ivoire présente aujourd'hui les signes réels qui militent en faveur de sa refondation. Cela en vue de poursuivre dans l'harmonie, l'œuvre de construction et de développement durable, singulièrement, dans le secteur de la formation professionnelle et de l'emploi. Des déséquilibres importants liés au mode de gestions antérieures et à la persistance de la crise économique des années 1980, ont entraîné une répartition inégale des structures de formation sur l'ensemble du territoire national.

A cela, il convient d'ajouter la non prise en compte des filières porteuses de notre économie à savoir, l'agro-industrie, l'agro-alimentaire, la pêche industrielle, l'industrie textile, les mines et énergies renouvelables, la maintenance dans le cursus de formation aux métiers.

A ce titre, un projet de carte scolaire a été élaboré et est en cours de validation. Il présente le rééquilibrage du dispositif de formation professionnelle.

III - AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1 - L'état des lieux par rapport au PNDEF

Par rapport aux orientations du PNDEF, les principales évolutions du dispositif d'enseignement supérieur ces dernières années peuvent être résumées comme suit.

1 - 1 En ce qui concerne l'accès :

i) Au sein des établissements publics de formation dépendant du MESRS, le nombre d'étudiants était de 64 786 en 2000. La croissance des effectifs étudiants a été de 100% entre 1992 et 2000. Cette croissance a toutefois été limitée à 30 % par entre 1995 et 2000.

ii) Au sein des établissements privés de formation, les effectifs étudiants étaient de 29 448 en 1999. Ces effectifs ont été multipliés par 30 entre 1992 et 1999 et représentent près de 24,2 % des effectifs étudiants en 1999.

iii) Le nombre d'étudiants dans les établissements sous-tutelle d'autres ministères techniques était de 16 630 en 1999.

iv) Globalement, toutes structures confondues, le nombre d'étudiants était de 111 682 en 2000. Une proportion de 84% des étudiants était sous tutelle de l'Enseignement Supérieur.

v) La proportion de filles dans l'enseignement supérieur a connu une croissance régulière ces dernières années, de 23 % en 1994 à 26,1 % en 2000, traduisant globalement une amélioration même si une légère baisse est observée entre 1999 et 2000 (-1%). Toutefois, cette proportion reste faible dans les filières scientifiques (6%) et dans les filières de formation de formateurs (10,5%).

vi) En ce qui concerne l'aide de l'Etat aux étudiants, 19 055 étudiants ont bénéficié d'une prise en charge des frais de scolarité dans un établissement privé en 1999, et 12 511 ont bénéficié d'une bourse d'études, soit environ 12 % des effectifs d'étudiants.

Globalement, la tendance est à une croissance importante des effectifs d'étudiants, notamment dans les établissements privés. On note une tendance nette à l'amélioration de l'accès des filles. Mais la proportion d'étudiants aidés par l'État est de plus en plus faible, ce qui accroît fortement les tensions sociales notamment dans les universités.

1-2 En ce qui concerne la qualité

i) Un effort très important a été réalisé en matière d'investissement pédagogique, ce qui a permis de rattraper l'important retard en la matière, en multipliant par 3 les capacités d'accueil des Universités entre 1994 et 1999 (environ 20 000 places pédagogiques construites).

ii) Par contre, le niveau d'encadrement des étudiants s'est fortement dégradé, les effectifs enseignants ayant baissé entre 1992 et 1998, passant de 1 695 en 1992 à 1 700 en 1999, malgré la création de plus de 400 postes sur cette période. L'assistance technique française quant à elle est passée au cours de cette période de 360 enseignants à 27 enseignants.

iii) La réforme de l'Enseignement Supérieur a permis d'introduire des réformes pédagogiques importantes et notamment la professionnalisation des filières de formation. De nombreux DESS ont été créés, la plupart en partenariat avec des Universités étrangères.

Ces formations ont été créées après avoir réalisé des études sur les bassins d'emploi en vue de s'assurer de l'insertion professionnelle des formés. Par ailleurs, un effort très important est en cours de réalisation concernant l'accès à l'information scientifique et technique et aux autoroutes de l'information (Des sites Internet ont été mis en place dans les Universités de Bouaké, d'Abobo-Adjamé, de Cocody et à l'INP-HB de Yamoussoukro et une expérimentation sur l'enseignement à distance a été effectuée en prélude à son développement).

iv) Le système d'évaluation par Unités de Valeur est en cours de généralisation, ce qui permettra d'introduire plus de flexibilité et de fluidité dans le système.

La revalorisation de la fonction enseignante reste un des principaux problèmes à régler pour un système d'enseignement supérieur de qualité. La crise chronique que rencontre ce niveau d'enseignement trouve en grande partie son origine dans ce problème.

1-3 En ce qui concerne le management et la gestion

De nombreuses réformes institutionnelles visant l'amélioration du management et de la gestion du dispositif d'Enseignement Supérieur ont été adoptées. Ces réformes sont fortement appuyées par les Partenaires au développement (FAC, Banque Mondiale, BAD) et devraient déboucher à court terme sur des améliorations sensibles. On peut noter :

i) La mise en place du Comité National d'Evaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui vise à évaluer le fonctionnement des établissements d'Enseignement Supérieurs.

ii) La création du Comité "Enseignement Supérieur et Développement" qui vise à établir un lien étroit entre tous les partenaires du système et instaurer une responsabilité partagée dans les choix d'orientation;

iii) La contractualisation des établissements d'enseignement supérieur, qui vise à engager l'Etat et les Etablissements sur des objectifs et des moyens. Un projet pilote a été initié à l'Université d'Abobo-Adjamé et d'autres Universités se sont engagées dans la démarche.

iv) L'informatisation de la gestion des ressources humaines, de la gestion du cursus des étudiants et de la gestion financière. Les différents logiciels ont été conçus et implantés dans les Universités d'Abobo-Adjamé, de Bouaké et sont en cours de démultiplication à l'Université de Cocody. A terme, l'ensemble des établissements sous-tutelle devra être doté de ces logiciels.

1-4 En ce qui concerne la décentralisation et la régionalisation

La politique de régionalisation des formations universitaires est en cours. L'Université de Bouaké, et les Unités Régionales d'Enseignement Supérieur de Daloa et de Korhogo ont fait l'objet des principaux investissements de 1999. En 1999, 18 % des étudiants étaient dans des établissements hors d'Abidjan. Ce mouvement devrait se poursuivre, les prochaines années.

CONTENUS DE L'ÉDUCATION ET STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE POUR LE 21^{ème} SIÈCLE

I - LE CADRE STRATÉGIQUE POUR L'ÉDUCATION NATIONALE 2001 – 2005

1 - Problématique

De l'état des lieux qui précède, il ressort que peu de progrès ont été réalisés tant du point de vue de l'accroissement de la capacité d'accueil globale qu'au niveau de la mise en œuvre de la politique sociale. Ces performances limitées s'expliquent aussi bien par des problèmes structurels que par des facteurs conjoncturels dont les conséquences – négatives – sur le système éducatif imposent un approfondissement de certains domaines clés de la politique éducative poursuivie.

- *Les facteurs structurels ou institutionnels* tiennent essentiellement à la faiblesse des capacités institutionnelles de pilotage des réformes, à l'absence ou l'insuffisance de la coordination intra-sectorielle, à une instabilité du cadre institutionnel et à une maîtrise insuffisante des instruments tel que le SIGFIP, mis en place pour optimiser la gestion des finances publiques, toutes choses qui ont entraîné des retards considérables dans le démarrage de la plupart des réformes.
- *Les facteurs conjoncturels* se traduisent par les bouleversements politiques intervenus depuis Décembre 1999, et qui abouti à la naissance de la II^{ème} République dans un contexte de récession économique, ont provoqué des changements importants dans l'environnement éducatif. En effet, les perspectives économiques et sociales au lendemain de la transition politique, révèlent que la croissance économique qui avait été positive depuis 1994, a brusquement chuté pour devenir négative tandis que la pauvreté a gagné du terrain du fait du renchérissement du coût de la vie et du ralentissement de l'activité économique consécutif aux événements de Décembre 1999.

Les conséquences sur le système éducatif sont importantes. La capacité d'accueil s'est très faiblement accrue, ce qui signifie que peu d'enfants ont été scolarisés ; La politique sociale a touché peu de familles au regard des objectifs poursuivis sur la période 1998-2001. Les redoublements et les abandons scolaires n'ont pas reculé de manière décisive. Par ailleurs, les capacités institutionnelles du Ministère de l'Éducation Nationale aussi bien au niveau central que déconcentré n'ont pas été effectivement renforcées à cause de la perte des compétences liée à de nombreux départs de cadres.